

INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2011 - 2012

LE MERCREDI APRES MIDI de 14h30 à 19h00 (hors vacances scolaires)

OUI NON

LE VENDREDI SOIR de 19h00 à 22h30 (hors vacances scolaires)

OUI NON

VACANCES DE TOUSSAINT 2011 de 10h00 à 19h00 (cocher les cases)

Lundi 24 oct.	Mardi 25 oct.	Mercredi 26 oct.	Jeudi 27 oct.	Vendredi 28 oct.	Lundi 31 oct.	Mardi 1 ^{er} nov.	Mercredi 02 nov.
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date et signature.....

VACANCES D'HIVER 2012 de 10h00 à 19h00 (cocher les cases)

Lundi 27 fév.	Mardi 28 fév.	Mercredi 29 fév.	Jeudi 1 ^{er} mars	Vendredi 2 mars	Lundi 05 mars	Mardi 06 mars	Mercredi 07 mars	Jeudi 08 mars	Vendredi 09 mars
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>





Date et signature.....

VACANCES DE PRINTEMPS 2012 de 10h00 à 19h00 (cocher les cases)

Lundi 23 avril	Mardi 24 avril	Mercredi 25 avril	Jeudi 26 avril	Vendredi 27 avril	Lundi 30 avril	Mardi 1 ^{er} mai	Mercredi 02 mai	Jeudi 03 mai	Vendredi 04 mai
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date et signature.....

Que l'enfant est autorisé à rentrer accompagné par :

- uniquement** par ses parents ou son tuteur inscrit(s) sur ce dossier
- M 
- M 
- M 
- M 

- Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du service pour lequel l'enfant est inscrit.
- Je m'engage à signaler tout changement qui interviendrait au cours de l'année (situation familiale, adresse...)
- Je déclare exacts les renseignements portés sur ce document et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à Sainte Maure, le

Signature du /des parents ou tuteur légal

ACCUEIL JEUNES THEURIET

DOSSIER INSCRIPTION

Année scolaire 2011 – 2012

Nom - prénom de l'enfant	Date de naissance	
Adresse de l'enfant		
.....		
Ecole	Commune	Classe

PREAMBULE

La municipalité de Sainte Maure de Touraine, dans le cadre de son *Projet Educatif Communal (validé en Conseil Municipal du 03 mai 2010)* organise :

- *Un Point Accueil Jeunes, pendant le temps extrascolaire, qui visent à répondre aux besoins des jeunes, en terme d'organisation de leur temps libre et de leurs loisirs.*

FONCTIONNEMENT

Les semaines d'école, le **mercredi** après midi de **14h30 à 19h00** et le **vendredi** soir de **19h00 à 22h30**.

Pendant les **congés scolaires** de Toussaint, d'Hiver, de Printemps et de juillet, le service d'accueil de loisirs fonctionne **de 10h00 à 19h00**.

Pendant les **congés scolaires**, des soirées (19h00 – 22h30) et des animations extraordinaires pourront être organisées en fonction des projets et des nuitées en juillet.

La commune se réserve la possibilité de modifier ces jours et ces horaires, et d'adapter la capacité d'accueil, en cours d'année en fonction des besoins.

Le nombre de places par accueil et par période ou séjour étant limité, les jeunes seront inscrits par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription.

L'inscription devient effective dès que le dossier est complet et implique l'acceptation du présent règlement. Cette inscription est valable pour une année scolaire (sauf pour le mois de juillet) et doit être renouvelée chaque année.

TARIFS ET PAIEMENTS (joint aux règlements intérieurs)

Le paiement se fait sur présentation d'une facture émise par le régisseur de ces services et payable directement auprès de la perception de Sainte-Maure de Touraine. Les différentes modalités de paiement sont précisées par le régisseur sur la facture envoyée aux utilisateurs.

Le règlement intérieur du Point Accueil Jeunes, dont l'objectif est de présenter le fonctionnement et l'organisation de ce service et de définir les droits et devoirs des utilisateurs de ce service, est joint à ce dossier et/ou disponible au service enfance jeunesse vie scolaire.

SERVICE ENFANCE JEUNESSE VIE SCOLAIRE
ESPACE THEURIET - Avenue du Général de Gaulle

02 47 65 63 15

Accueil-familles@sainte-maure-de-touraine.fr

FICHE SANITAIRE DE L'ENFANT

VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés	Dates
Diptérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite					
Ou DT polio				Coqueluche	
Ou Tétracoq				Autres (préciser)	
BCG					

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication
Attention : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Varicelle <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Angine <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Scarlatine <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Rhumatisme articulaire aigu <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Coqueluche <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Otite <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Rougeole <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Oreillons <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Asthme <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

L'enfant suit-il un traitement médical ? OUI NON

Si oui remettre à la personne de l'accueil, une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants
(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

Mise en place obligatoire d'un PAI hors temps scolaire OUI NON

Pour les allergies alimentaires ou autres, l'asthme ou toute situation sanitaire particulière... l'accès au restaurant scolaire et à l'accueil de loisirs n'est envisageable qu'après la signature d'un Projet d'Accueil Individualisé, prendre rendez vous auprès du responsable du service enfance jeunesse.

Précisez la pathologie :

.....

Difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les **dates** et les **précautions à prendre**.

.....

.....

RECOMMANDATIONS UTILES : port de lentilles, de lunettes, de prothèses auditives et/ou dentaires, etc....

.....

.....

RESPONSABLE DE L'ENFANT

(1) Indiquez seulement le n° de sécurité sociale sous lequel l'enfant est déclaré

Nom et prénom

père mère tuteur légal (fournir un justificatif)

Adresse

..... **37**..... **Commune**.....

 **domicile** **Portable 06** **Travail**

N° immatriculation sécurité sociale (1)

N° allocataire CAF **N° allocataire MSA**


Autre régime

Nom et prénom

père mère tuteur légal (fournir un justificatif)

Adresse

..... **37**..... **Commune**.....

 **domicile** **Portable 06** **Travail**

N° immatriculation sécurité sociale (1)

N° allocataire CAF **N° allocataire MSA**

Autre régime

ASSURANCE (joindre obligatoirement une attestation)

que l'enfant est assuré en responsabilité civile (assurance périscolaire et extrascolaire) :
Société Numéro de contrat

que l'enfant n'est pas assuré et que dans le cas où sa responsabilité serait reconnue pour quelque cause que ce soit, nous ferions notre affaire personnelle des risques encourus.

Je suis informé(e) que la municipalité ne prendra pas en charge les frais médicaux ou pharmaceutiques encourus, pendant la période de présence de l'enfant lors des temps d'accueil

Prise de photos et/ou film de l'enfant pendant les temps d'accueil

que j'autorise leurs publications dans la presse, sur le site internet municipal, sur le blog des ALSH, par affichage dans les lieux publics, ou lors de manifestations publiques concernant le service enfance jeunesse.

que je n'autorise pas leurs publications dans la presse, sur le site internet municipal, sur le blog ALSH, par affichage dans les lieux publics, ou lors de manifestations publiques concernant le service enfance jeunesse.